



Montreuil, le 12 décembre 2011

## **Rassemblement unitaire contre les plans d'austérité : La CNL appelle à renforcer la mobilisation**

**Demain, 13 décembre, à l'appel unitaire des principaux syndicats, des manifestations contre les plans d'austérité auront lieu sur tout le territoire national. La CNL appelle ses militants, les usagers du logement à se joindre à ces manifestations.**

Après un premier tour de vis en août, le gouvernement s'est attaqué à nouveau, en novembre, au pouvoir d'achat des ménages avec son deuxième plan d'austérité, se pliant ainsi aux exigences des agences de notation afin de conserver le fameux triple A. Une fois encore, ce sont majoritairement les ménages qui subiront les conséquences de la politique désastreuse du gouvernement menée depuis 2007.

Dans le domaine du logement, ce nouveau plan d'austérité va avoir des impacts importants. La hausse du taux de TVA devrait coûter 225 millions d'euros par an au secteur du logement social et donc aux locataires tandis que la revalorisation des allocations logement en 2012 va être plafonnée à 1%.

Au nom d'une « guerre » menée contre le déficit et la dette, le gouvernement voudrait nous faire croire que nous devons tous faire des sacrifices. Or, les ménages ne sont en rien responsables de cette situation car ce sont le gouvernement et sa majorité, en multipliant les cadeaux fiscaux aux plus riches, qui ont accumulé des milliards d'euros de déficit.

Une fois de plus, les familles sont donc les victimes d'une politique de régression sociale tournée vers la préservation des intérêts des plus fortunés. La CNL est solidaire des revendications des syndicats et appelle ses militants, ses organisations, les usagers du logement et plus largement les citoyens à participer activement aux manifestations prévues.

**A Paris, le rassemblement partira à 14h, Pont de la Concorde, face à l'Assemblée Nationale.**

### **La CNL demande :**

- Le gel des loyers dans tous les secteurs locatifs.
- La revalorisation de 25 % des aides personnelles et la prise en compte dans le calcul de la totalité du coût des charges locatives.
- Un véritable service public de l'Énergie.
- L'arrêt de toutes les saisies, coupures d'eau, de gaz et d'électricité, expulsions.
- La garantie et l'amélioration du statut d'occupation des locataires.
- La mise en œuvre d'un Service public national et décentralisé du logement et de l'habitat.

